



HAL
open science

Champ(s) de formation Santé, Sport, Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Santé, Sport, Psychologie. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02036062

HAL Id: hceres-02036062

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036062v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Santé, sport, psychologie »

Présenté par

l'Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrice Thiriet, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Santé, sport, psychologie* constitue l'un des six champs de formation de l'Université de Bourgogne. Cette université affiche la volonté de développer « une politique ambitieuse qui, dans l'intérêt de [ses] étudiants et de [ses] territoires, soit de nature à préserver la pluridisciplinarité, à garantir la réussite de [ses] étudiants et à accroître l'attractivité des formations, à satisfaire aux besoins socio-économiques de la région et de ses territoires ». Cette politique s'appuie sur une « responsabilisation des composantes [...] en dépit d'un contexte contraignant » lié aux spécificités de la région Bourgogne et à des moyens insuffisants associés à une augmentation des effectifs.

Les Universités de Bourgogne (UB) et de Franche-Comté (UFC) ainsi que deux établissements - dont AgroSup Dijon qui développe une recherche en sciences de l'éducation - collaborent à une offre de formation sous l'égide de la communauté d'universités et établissements Universités Bourgogne-Franche-Comté (ComUE UBFC). Une véritable politique de site s'est mise en place. Elle devrait permettre de structurer une cohérence et des spécificités parallèlement à la construction de la nouvelle région.

L'ensemble de l'offre de formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) est cohérente avec l'Université de Franche-Comté ; elle est considérée comme un « projet-phare » par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Le regroupement des trois domaines santé, sport et psychologie en un champ se justifie par la cohérence et la qualité de l'environnement scientifique qui se développe dans le cadre de la politique de l'Université, la proximité du centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon et les opportunités offertes par la création récente d'une plateforme technologique bien positionnée dans le champ et le tissu industriel régional.

Une convention nationale signée en 2012 entre les conférences des doyens de médecine et de STAPS définit les objectifs des collaborations entre les domaines santé et STAPS.

Dans ce contexte, le champ propose :

- une licence et un master de psychologie dont un parcours recherche organisé en cohabilitation avec l'unité de formation et de recherche (UFR) STAPS de l'UB ;
- un master STAPS en cohabilitation avec l'UFC, la licence étant pilotée par l'UFC ;
- deux licences professionnelles en cohabilitation avec l'UFC : *Tourisme et loisirs sportifs* et *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue*, les enseignements se déroulant respectivement à l'UFR STAPS de Dijon et au Creuzot ;
- trois diplômes cohabilités déposés par l'Université de Franche-Comté : une licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS), un master *Biologie et produits de santé* (BIOPS) et une licence professionnelle (LP) *Développement social et médiation par le sport* ;
- un master *Santé publique et environnement*, qui n'a finalement pas été déposé pour évaluation ;
- les formations initiales des professions médicales structurées de façon classique avec un rapprochement du schéma licence master doctorat (LMD) jusqu'au niveau master, les formations au-delà de ce niveau se situant hors du champ de l'évaluation. Les formations conférant le grade de licence sont toutes organisées sur trois années, avec l'intitulé de diplôme de formation générale (DFG), respectivement en sciences médicales, sciences pharmaceutiques et sciences maïeutiques. La première année commune aux études de santé (PACES) est commune et débouche sur le concours. Les formations conférant le grade de master débouchent sur l'obtention du Diplôme de formation approfondie (DFA) en sciences médicales et pharmaceutiques, et au Diplôme d'Etat de sage-femme.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Pour ce qui concerne les domaines STAPS et Psychologie, les cinq formations représentent une offre cohérente, structurée, en adéquation satisfaisante avec les objectifs définis.

Les liens avec le milieu socio-économique sont bien établis et réunissent les conditions favorables à une insertion professionnelle, en particulier pour ce qui concerne les deux licences professionnelles.

La pertinence et le nombre des collaborations avec des laboratoires reconnus montrent un indiscutable adossement à la recherche pour la licence et les deux masters.

Les équipes pédagogiques semblent bien diversifiées, avec un taux de professionnels satisfaisant.

L'insuffisance des informations fournies pour deux formations ne permet pas de valider avec certitude ce bilan global très positif : d'une part, le nombre de vacataires de la licence *Psychologie* paraît excessif et leur statut reste imprécis ; d'autre part, le pilotage de la licence professionnelle *Gestion de projets culturels* paraît inadapté à la situation.

L'adéquation des contenus aux objectifs est bien structurée, cohérente et représente bien, voire très bien, les différents secteurs concernés. Le master *Psychologie* se signale par l'absence de tronc commun entre les quatre spécialités en deuxième année de master (M2).

Les interventions des enseignants-chercheurs sont bien équilibrées avec celles des professionnels, et de ce point de vue, apportent une plus-value à la licence professionnelle *Tourisme et loisirs sportifs*. En revanche, les données concernant la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue* font état d'un manque d'adossement à la recherche et d'un manque d'investissement des enseignants-chercheurs.

Le dispositif permet donc un accompagnement satisfaisant des étudiants vers la professionnalisation. L'organisation de travaux dirigés (TD) de professionnalisation au sein de la spécialisation *Psychologie clinique et développement* du master *Psychologie* est soulignée. Toutefois, la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du master STAPS fournie par l'UBFC ne correspond pas complètement à l'offre de formation et aux différentes spécialités.

La place des projets et des stages est bonne, voire très bonne, sauf en licence *Psychologie* où le stage de troisième année de licence (L3) n'est pas obligatoire et où l'organisation des évaluations manque de rigueur. Le master *Psychologie* signale des difficultés à trouver des stages dans certaines spécialités.

On note un recrutement varié dans certaines formations, en particulier en première année de licence *Psychologie* et au sein des licences professionnelles tout en soulignant que celles-ci n'accueillent que très peu d'étudiants STAPS dont, paradoxalement, la licence *Tourisme et loisirs sportifs*.

Les données fournies ne permettent pas une appréciation globale des taux de réussite du champ. En psychologie, ils sont satisfaisants en licence et en M2 ; en première année de master (M1), ils sont variables suivant les spécialités et particulièrement bas en *Psychologie clinique et Psychopathologies*. Les données concernant les deux licences professionnelles sont limitées et peu exploitables. Celles concernant le master *STAPS* sont peu cohérentes.

Les effectifs sont globalement stables. Cela étant, ils sont en baisse et/ou très faibles dans certaines spécialités de M2 *Psychologie* - sachant qu'un nombre relativement important d'étudiants de licence ne continuent pas leur cursus à l'UB. En première année de *Psychologie*, les abandons sont nombreux sans que les causes soient précisées. Pourtant, les données concernant les passerelles ou l'aide à la réussite font état d'un dispositif satisfaisant dans les formations en psychologie, en particulier en licence. Le master *STAPS* ne propose pas de dispositif d'aide à la réussite. Les informations concernant les passerelles ne permettent pas de conclure dans les autres spécialités.

La place de l'international et des langues est contrastée. Elle paraît satisfaisante en master *STAPS*, quoique le bilan de la mobilité paraisse insuffisant aux yeux de l'équipe pédagogique. Elle paraît globalement insuffisante dans deux formations pourtant directement concernées par la maîtrise des langues étrangères : le master *Psychologie* et la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue*. La licence *Psychologie* se signale par une bonne attractivité - nombre d'étudiants étrangers, accueil Erasmus - alors que l'anglais n'est pas enseigné en L3.

La variété des publics est prise en compte dans toutes les formations (validation des acquis de l'expérience (VAE), validation des acquis professionnels (VAP), alternance, formation continue (FC)) mais le bilan est, d'une manière générale, insuffisamment renseigné. Il varie suivant les formations. En psychologie, on remarque un dispositif cohérent en licence.

L'utilisation du numérique est réelle dans deux spécialités du master *Psychologie* et se limite à l'utilisation d'une plate-forme en licence. Une dynamique se met en place au sein du master *STAPS* et de la Licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue*, ce qui ne semble pas être le cas de la licence professionnelle *Tourisme et Loisirs sportifs*, même si les étudiants subissent les épreuves de certification informatique et internet (C2i).

Le suivi des diplômés constitue un point faible majeur. Soit le descriptif des dispositifs est absent (cas de la licence *Psychologie*) ou insuffisant, soit les données sont inexploitables.

Le bilan du suivi de l'acquisition des compétences n'est pas satisfaisant, en particulier en psychologie où aucune information n'est fournie en licence et aucun dispositif prévu en M1. Bien que décrit dans les annexes, aucun dispositif n'est mis en place dans le cadre du suivi des stages et des travaux d'étude et de recherche (TER). Un dispositif est prévu dans les autres diplômes mais, soit les étudiants n'ont pas de livret à leur disposition (cas des licences professionnelles), soit l'utilisation d'un portefeuille n'est pas systématique (cas du master).

Les conseils de perfectionnement sont mis en place mais des dysfonctionnements sont signalés. En psychologie, celui de licence n'inclut pas les professionnels, de même que celui de M1 qui, en outre, est commun à toutes spécialités. Le fonctionnement de la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue* repose sur une seule personne, situation semblant avoir récemment débouché sur de graves problèmes. Une spécialité de master exprime des réticences vis-à-vis de ce conseil.

Les données concernant l'autoévaluation soit sont manquantes, soit indiquent que le dispositif est perfectible.

Points forts :

- Offre pluridisciplinaire proposant des formations adaptées aux spécificités régionales.
- Très bons liens avec le tissu socio-économique.
- Très bonne implication des professionnels dans les formations.
- Diplômes bien adossés aux thèmes d'équipes de recherche de haut niveau - en particulier pour ce qui concerne les deux masters.
- Implication des enseignants-chercheurs.
- Bilan satisfaisant - bien que perfectible - au regard des contraintes actuelles.

Points faibles :

- Manque de précisions dans tous les dossiers, en particulier sur certains points permettant d'évaluer le respect des priorités de l'Université ou l'homogénéité du champ.
- Place de l'international et/ou enseignements en anglais insuffisants dans certaines formations.
- Suivi insuffisant de l'acquisition des compétences et fonctionnement partiel des conseils de perfectionnement.
- Suivi des diplômés inexistant ou peu exploitable.
- Nombre d'inscriptions par VAE, VAP et FC et dispositifs de formations ouvertes à distance insuffisants.
- Peu d'innovations pédagogiques réelles et utilisation du numérique variable suivant les mentions.
- Dysfonctionnements en psychologie et doutes sur la cohérence globale du master *STAPS*.
- Place de la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue* dans le champ restant à justifier.

Recommandations :

Il conviendrait de suggérer aux composantes de se référer au point II du document de politique générale en matière de formation de l'UB et, en particulier, de :

- Favoriser un meilleur suivi des flux et des diplômés par les mentions du champ en collaboration avec les dispositifs mis en place par l'UB.
- Favoriser des initiatives au cœur de la stratégie de formation de l'UB telles que :
 - Participation des mentions au dispositif coordonné qui sera mis en place en lien avec le service commun de la documentation (SCD) pour insérer dans les maquettes la maîtrise des compétences documentaires ;

- Mise en place d'aménagements « destinés aux étudiants ne pouvant suivre leur cursus universitaire dans des conditions optimales » ;
- Développement de pédagogies innovantes, « cœur des préoccupations » de l'Université, en particulier celles destinées à favoriser l'autonomie des étudiants ;
- Développement de projets internationaux et de l'enseignement de l'anglais ;
- Amélioration du fonctionnement des conseils de perfectionnement ;
- Définir les causes de certains dysfonctionnements qui ternissent ce bilan et y remédier, en particulier en psychologie ;
- Mener une réflexion sur la place de la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue* dans le champ.

Pour ce qui concerne le domaine Santé, les formations initiales (FI) des professions médicales présentent une assez bonne lisibilité globale, tout au moins jusqu'au niveau master. Les formations de santé sont parfaitement positionnées dans l'environnement et spécifiquement sur le site de Dijon. Les liens médecine-pharmacie sont bien développés. Les partenariats académiques, professionnels et internationaux sont intéressants en formation approfondie, en particulier en pharmacie.

L'universitarisation est en cours, mais encore insuffisante pour la formation au diplôme d'Etat de sage-femme. Les formations conférant le grade de master ont consenti un effort de structuration pour répondre aux exigences de 2009 et à l'importance des flux, en particulier en première année. Les dispositions générales sont respectées.

Si les collaborations et les échanges d'enseignants entre la filière STAPS et le domaine Santé sont réels et pertinents, il n'existe aucune participation des psychologues aux enseignements des parcours des disciplines médicales et réciproquement alors que c'est un des enjeux du projet contrat.

La PACES est particulièrement remarquée par des initiatives novatrices, avec notamment des dispositifs d'aide à la réussite, le tutorat des étudiants, la valorisation de la mise en place d'un semestre rebond permettant de préparer une réorientation à l'issue des épreuves du premier semestre et la mise en place d'une unité d'enseignement (UE) spécifique « métiers de la rééducation ». En revanche, la PACES n'est pas commune à l'ensemble des formations de santé et concerne essentiellement quatre professions médicales (médecine, pharmacie, odontologie et sciences maïeutiques). Une des particularités de Dijon est de ne pas proposer de filière odontologique au-delà de PACES, mais cependant d'offrir au *numerus clausus* trente postes dans cette filière. Ce point n'est pas indiqué explicitement dans la définition du champ de formation, et n'est bien sûr pas évoqué, pas même dans sa présentation, alors qu'il existe une filière, un enseignement spécifique sous forme d'une UE particulière « odontologie » dans laquelle la moitié des cours est affichée comme faite par des médecins et des pharmaciens, avec mutualisation avec les UE spécifiques de ces deux filières. Aucun enseignant spécifique odontologiste n'est cité. Aucune information n'est fournie sur le devenir des trente étudiants reçus à la PACES dans la filière odontologie.

La réorientation des étudiants non reçus au concours, mais ayant validé les 60 crédits européens (ECTS), reste encore trop une réorientation par l'échec « reçus-collés ». Il n'y a pas véritablement d'accord et de préparation avec les autres UFR de l'Université de Bourgogne. L'orientation vers les métiers de la réadaptation (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens) est programmée mais pas véritablement bien documentée. Compte tenu de l'existence de la ComUE et de l'existence d'une filière spécifique APEMR (année préparatoire aux études des métiers de la rééducation) à l'Université de Franche-Comté, il serait possible d'avoir une comparaison systématisée de ces deux modalités sur les résultats, la satisfaction et le devenir des étudiants.

La formation à la recherche est mise en place par l'accès au master et grâce aux UE optionnelles dans les deuxième et troisième années. Les deux principaux masters de soutien sont le master *Biologie et Produits de santé (BIOPS)* et le master *Santé publique et environnement (SPE)*. Mais leur cadre ne semble pas identique dans les filières médecine, pharmacie et maïeutique, à moins que les explications fournies dans chacun des trois dossiers ne soient pas pertinentes.

Le suivi et l'interprétation des données sont très insuffisantes au regard de leur importance à partir de l'année de PACES, et jusqu'à la sortie, et au-delà. Il est regrettable que les dossiers ne fournissent pas de suivi sur le devenir des étudiants après la fin du deuxième cycle.

Compte tenu des moyens mis en place, de la signification cruciale du *numerus clausus*, des difficultés potentielles auxquelles sont confrontés les étudiants vis-à-vis de leur réorientation, des informations précises devraient être fournies pour décrire les flux de cohortes. Le niveau d'échec au-delà de la PACES est faible, avec cependant quelques variations, dont certaines difficilement explicables. Compte tenu des enjeux dans les professions de santé, le suivi qui est maintenant exigé pour le master et le doctorat devrait être encore plus important dans les professions médicales ; le dossier semble donner l'impression que, à l'issue de l'examen classant national, le devenir de l'étudiant n'a plus aucune importance pour la faculté, alors qu'au niveau territorial, les possibilités d'exercice professionnel, tant en termes de spécialité qu'en termes de territoire d'exercice, devraient être importantes à considérer puisque le *numerus clausus* est fixé par établissement au regard des besoins supposés de professionnels dans son territoire.

Les stages font l'objet d'une attention particulière dans toutes les formations, avec un renforcement dans les diplômes de formation approfondie. L'ensemble est parfaitement cohérent, dans le respect de la spécificité de la discipline. Le suivi des étudiants est assuré pendant le parcours - sauf pour les réorientations.

Le pilotage des formations n'apparaît pas suffisamment structuré et collégial malgré le rapprochement de l'UFR mixte médecine et pharmacie. La mutualisation médecine-pharmacie paraît très insuffisante. Le conseil de perfectionnement n'est pas véritablement en place ; il est formé essentiellement par l'équipe pédagogique et le monde professionnel et les représentants étudiants ne sont pas suffisamment représentés. La participation des enseignants extérieurs n'est, pour les années ultérieures à la PACES, que le fait des UE optionnelles.

Points forts :

- Liens médecine-pharmacie.
- Nombreux dispositifs d'aide à la réussite, à la réorientation et à l'évaluation dans le domaine de la PACES.
- Organisation des stages en deuxième et troisième année et dans les années d'approfondissement.
- Expérimentation pédagogique intéressante, en particulier dans les formations approfondies.
- Universitarisation en cours, mais encore insuffisante pour la formation au diplôme d'Etat de sage-femme.

Points faibles :

- Pilotage des formations insuffisamment structuré et collégial.
- Absence de conseil de perfectionnement et insuffisance de mutualisation inter-filières sans ouverture sur l'extérieur (représentation insuffisante du monde professionnel sur les besoins et de représentation des étudiants).
- Rapport factuel sur les flux en cours d'études insuffisant et absence totale pour les diplômés.
- Insuffisance des évaluations sur les dispositifs novateurs.
- Pratique de l'autoévaluation insuffisante.

Recommandations :

- Le pilotage des formations mériterait d'être mieux structuré et collégial, et également pensé en lien avec les autres formations du champ (licences, licences professionnelles, masters).
- La représentation étudiante mériterait d'être accrue.
- Les indicateurs de suivi des étudiants devraient être mis en place, en particulier pour les étudiants qui ne peuvent pas aller au-delà de la première année (PACES), au moins pour connaître les réorientations effectives.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Santé, sport, psychologie* est né de la volonté de regrouper des formations, des disciplines et des composantes différentes de l'UB. Pour ce qui concerne les domaines STAPS et Psychologie, le bilan confirme la pertinence de ce regroupement et de ses fondements. Il témoigne d'un travail approfondi au sein duquel la ComUE UBFC a joué un rôle structurant.

Le champ repose sur une cohérence indiscutable si l'on exclut le cas de la licence professionnelle *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue*. Il s'appuie sur une stratégie de communication basée sur le « construire ensemble » qui doit encore davantage se concrétiser.

L'initiative de coordination STAPS - psychologie est un test intéressant qui nécessite cependant des mutualisations et une coordination plus marquées.

Des efforts collectifs doivent encore être menés pour développer des collaborations (par exemple avec les plateformes techniques) et mutualiser les bonnes pratiques. Une meilleure communication est là aussi nécessaire pour faire valoir et partager les différents labels qualité décernés.

Pour ce qui concerne le domaine Santé, ce premier exercice d'autoévaluation des formations du champ de la santé marque la difficulté de l'objectif et son intérêt dans la construction de filières partiellement mutualisées de formations en santé, avec leur nécessaire évaluation, ouverture sur le monde extérieur et affichage transparent de ses résultats.

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 25 avril 2016

Objet : Evaluation HCERES S3FO170011775 - Santé, Sport, Psychologie - 0211237F

Monsieur le Directeur,

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des champs de formations. Nous nous réjouissons des commentaires positifs sur notamment la diversité de l'offre de formation, l'adossement à la recherche et les synergies avec les milieux socio-économiques locaux et régionaux. Nous utiliserons avec grand soin les conseils et suggestions destinés à améliorer notre offre de formation pour le prochain contrat. Nous serons attentifs à parfaire la logique LMD de cette offre, à veiller à sa soutenabilité, à développer les mutualisations, les innovations pédagogiques, les passerelles et l'usage du numérique. Nous serons attentifs à la réussite de nos étudiants et à leur suivi. Le prochain contrat sera l'occasion d'affiner la structuration en six champs de formations telle que présentée pour ce rapport, dans une logique de convergence avec les autres membres de la Comue UBFC.

Observons que le prochain contrat verra vraisemblablement une hausse des flux d'étudiants dans notre université, ce qui permettra de redresser des tendances baissières dans certaines formations, mais aussi constituera un défi majeur au niveau du pilotage de notre offre. Le prochain contrat sera l'occasion de développer de nouveaux outils de pilotage, de contrôle interne et de gestion de la qualité, propices pour répondre aux défis auxquels nous serons confrontés.

Vous trouverez annexées à ce courrier les remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES du Champ de formation « **Santé, Sport, Psychologie** ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

Remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES du Champ de formation
« Santé, Sport, Psychologie »

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans le rapport de synthèse du champ « Santé, Sport, Psychologie ». Les équipes auront à cœur de s'appuyer sur les commentaires et recommandations de l'HCERES pour construire la nouvelle offre des formations relative à ce champ.

Faisons observer que les conseils de perfectionnement sont opérationnels, selon les filières, depuis un à deux ans et que le prochain contrat sera l'occasion de parfaire ce dispositif. Le développement de processus de suivi des étudiants et de gestion de la qualité permettra de résoudre les difficultés observées. L'ouverture vers l'international, le développement de la Formation continue (et VAE et VAP), la pédagogie numérique sont identifiés comme des points faibles par les experts de l'HCERES. Pour le contrat à venir, ces secteurs devraient profiter de l'obtention du label I-Site pour l'UBFC et des projets qui y seront associés. Notons qu'en Staps, une stratégie en plusieurs axes est mise en place depuis janvier 2014 pour développer l'innovation.

Faisons observer enfin qu'une de nos Licences Professionnelles s'intitule désormais : « Développement de Projets et Structures Artistiques et Culturels » (DPSAC) et non plus « Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue » comme indiqué dans le rapport. Cette licence professionnelle est bien implantée au Creusot et contribue à forger l'identité de ce site territorial.

Alain BONNIN

